2012-3

# Manitoba Ombudsnouvelles

Bulletin de l'accès à l'information du Manitoba
et de la protection de la vie privée de l'Ombudsman

*Dans ce numéro* :

Un Guide d'accès en vertu de la LAIPVP publié
1

Semaine du Droit à l'information 2012
1

Nouveau Rapport d'enquête LRMP
2

Modification à la Loi sur l'Ombudsman
2

Notez à vos agendas !
3

Évènements à venir
4

## Un Guide d'accès en vertu de la LAIPVP publié

Les citoyens possèdent un nouvel outil pour aider à accéder à l'information en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée (LAIPVP). Le Guide de l'utilisateur de la LAIPVP : accès à l'information et protection de la vie privée, produit par l'Ombudsman du Manitoba présente les mesures pour accéder à l'information. Il comprend des conseils sur la façon de remplir les formulaires de demande d'accès et explique le processus des enquêtes sur les plaintes, par l'Ombudsman. Le guide décrit comment les organismes publics sont soumis à l'obligation de protéger la vie privée des citoyens.

Le guide ne vise pas à remplacer la LAIPVP, mais reconnaît que la compréhension de la Loi peut être un défi. Nous espérons qu'un guide pratique et facile à comprendre pour les utilisateurs permettra de traiter les demandes d'information de façon plus efficiente et efficace.

Le guide de 32 pages est divisé en quatre parties.

- L'accès à l'information – comprend un aperçu des renseignements qui sont disponibles, de la façon de faire une demande, et note les droits applicables.
- Les décisions d'accès à l'information – expliquent certains facteurs que les organismes publics examinent dans la décision des renseignements à communiquer
- La protection de votre vie privée – souligne les principes soutenant la cueillette, l'utilisation et la communication de vos renseignements personnels
- Les enquêtes sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée – discute du rôle de l'Ombudsman dans l'étude des plaintes

Mel Holley, l'Ombudsman intérimaire, dit qu'il trouvait important que son bureau aide les citoyens à comprendre le fonctionnement de la LAIPVP.

« Même si la plus grande partie de notre travail porte sur l'étude de plaintes, nous avons aussi un rôle important dans l'éducation du public et l'offre de ressources qui leur permettront d'obtenir les renseignements dont ils ont besoin. » Holley ajoute qu'un guide pour les utilisateurs aidera aussi les organismes publics et les demandeurs à travailler ensemble de façon plus efficace.

Le guide est disponible gratuitement. Des exemplaires peuvent être obtenus en contactant le bureau de l'Ombudsman du Manitoba. Des versions électroniques imprimables en anglais et en français se retrouvent aussi sur notre site Internet www.ombudsman.mb.ca.

L'Ombudsman désire remercier le Secrétariat de la politique d'accès à l'information et de la protection de la vie privée (SPAIPVP) de Culture, Patrimoine et Tourisme Manitoba pour ses apports précieux au contenu de ce guide.

## Semaine du Droit à l'information 2012

Pour la septième année consécutive, l'Ombudsman du Manitoba s'est joint à d'autres bureaux de commissaires à l'information et à la protection de la vie privée, partout au pays, pour souligner la Journée internationale du Droit à l'information, le 28 septembre, et la Semaine nationale du Droit à l'information du 24 au 28 septembre 2012. Le Droit à l'information reconnaît le droit démocratique d'un particulier d'avoir accès aux informations détenues par un gouvernement et fait la promotion des avantages d'un gouvernement ouvert, accessible et transparent.

En plus du lancement du Guide de l'utilisateur de la LAIPVP au cours de la semaine, l'Ombudsman du Manitoba a reconnu ces gouvernements qui ont démontré publiquement leur engagement à soutenir le droit d'accès des particuliers aux renseignements détenus par le gouvernement, en proclamant la Semaine du Droit à l'information 2012. Les gouvernements qui ont publié des proclamations comprennent la Province du Manitoba et les villes de Brandon, Dauphin, Flin Flon, Portage-la-Prairie, Selkirk, Thompson et Winkler.

*L'Ombudsman suppléant, Mel Holley, s'est joint à la mairesse de Brandon, Shari Decter Hirst, pour la signature de la proclamation du Droit à l'information de Brandon.*

## Nouveau Rapport d'enquête LRMP

Au début de septembre, nous avons publié notre premier rapport d'enquête publique avec recommandations, en vertu de la Loi sur les renseignements médicaux personnels (LRMP) au sujet de la sauvegarde des renseignements médicaux personnels dans les dossiers médicaux électroniques.

Nous avons reçu deux plaintes d'un particulier dont la fille était une patiente d'ActionCancer Manitoba. Le plaignant s'inquiétait qu'une connaissance qui travaillait à ActionCancer eût lu le dossier médical de sa fille, alors qu'il n'y avait pas de besoin relié au travail de l'employé de voir ces renseignements. Une vérification du système de dossiers électroniques d'ActionCancer a démontré que l'employé avait examiné les renseignements médicaux personnels, et ActionCancer a établi que l'employé n'avait aucun besoin de la faire. Nous avons conclu que ceci était une utilisation non autorisée des renseignements personnels par l'employé.

Notre enquête de la violation a aussi compris une révision des politiques d'ActionCancer et des mesures en place pour restreindre l'accès aux dossiers médicaux électroniques aux seuls membres du personnel qui ont besoin de connaître les renseignements médicaux personnels afin d'exercer leurs fonctions. À la conclusion de notre enquête, nous avons fait plusieurs recommandations conçues pour renforcer les sauvegardes de la protection de la vie privée d'ActionCancer et pour promouvoir une plus grande communication avec tout particulier qui peut faire l'objet d'une violation à l'avenir.

ActionCancer a accepté toutes les recommandations de l'Ombudsman et procède maintenant à la révision de la méthode dont les privilèges d'accès d'utilisateur sont assignés dans son système de dossiers médicaux électroniques. ActionCancer a aussi accepté d'élargir la portée de la vérification qu'elle mène de son système de dossiers électroniques, et de tous ses mécanismes de sécurité.

Ce type d'utilisation non autorisé de renseignements médicaux personnels, ou « furetage » pose des risques importants à la protection de la vie privée dans notre monde numérisé et réseauté, où les renseignements sont disponibles à un grand nombre de personnes, par un clic de souris. Toutefois, le furetage d'un employé ou toute autre utilisation volontaire non autorisée de renseignements médicaux personnels ne serait pas considéré comme une infraction en vertu de la LRMP, à la différence d'une communication volontaire non autorisée des mêmes renseignements, qui constituerait une infraction. Reconnaissant ce qui semble être une faille dans la législation, nous avons demandé à Santé Manitoba de vérifier s'il serait approprié de modifier la LRMP de façon à mieux protéger la vie privée des Manitobaines et des Manitobains, et de prévoir des sanctions sévères pour dissuader le furetage et toute autre utilisation non autorisée des renseignements médicaux personnels. Santé Manitoba a accepté de réviser les sanctions disponibles en vertu de la LRMP à la lumière des préoccupations soulevées.

## Modification à la Loi sur l'Ombudsman

L'article 18(d) de la *Loi sur l'Ombudsman* restreint les enquêtes de l'Ombudsman dans les cas où un plaignant a un recours d'appel existant pour examiner une plainte administrative alléguée.

En juin 2012, à notre demande, l'article 18 de la *Loi sur l'Ombudsman* a été modifié par l'ajout de ce qui suit après l'article (d) :

Une cause d'action ne constitue pas un droit visé à l'alinéa d) et l'existence d'une telle cause relativement à une question ne porte pas atteinte au pouvoir de l'ombudsman de faire enquête sur celle-ci.

Cette modification a son origine en réponse à une enquête sur une plainte au sujet de la Ville de Winnipeg où un particulier n'était pas satisfait de la façon dont la Ville avait traité une demande d'indemnisation liée à de nombreux refoulements d'égouts dans la maison du particulier. La demande du particulier avait été refusée de façon répétée. Le particulier s'est plaint à notre bureau.

Dans un premier temps, la Ville de Winnipeg a refusé de coopérer à l'enquête de l'Ombudsman. La Ville a suggéré que le « droit d'appel » prévu par l'article 18(d) comprenait une « cause d'action ». En droit, une cause d'action est un ensemble de faits suffisants pour justifier un droit de poursuivre pour obtenir de l'argent, de la propriété, ou l'application d'un droit contre une autre partie. En d'autres termes, la Ville croyait que puisque le particulier possédait un droit juridique de poursuivre en se tournant vers la Division des petites créances de la Cour du Banc de la Reine, ou à sa chambre civile, l'Ombudsman ne pouvait donc pas enquêter sur la question jusqu'à ce que le délai de prescription pour une telle action soit écoulé. Une telle interprétation empêcherait l'Ombudsman d'enquêter sur toute plainte où il peut aussi y avoir une cause d'action jusqu'à ce que le délai prévu dans la Loi sur la prescription soit écoulé. Ceci ne pouvait clairement pas être l'intention des législateurs.

La modification sert à renforcer notre interprétation de la Loi sur l'Ombudsman, et préserve le droit des citoyens de demander réparation par le biais de notre bureau au lieu de litiges longs et coûteux.

# Notez à vos agendas !

*L'Ombudsman du Manitoba sera l'hôte de deux conférences sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée, à Winnipeg, en mai 2013*

## La conférence Gestion de l'accès à l'information, de la protection de la vie privée, de la sécurité et de l'information — établir des liens

L'Ombudsman du Manitoba sera l'hôte d'une conférence sur la gestion de l'accès, la protection de la vie privée, la sécurité et l'information, à Winnipeg, les 13 et 14 mai 2013. Les défis de la gestion de l'accès, la protection de la vie privée, la sécurité et l'information sont indissociables d'à peu près tout ce que font les organismes publics et les dépositaires du Manitoba. La conférence vise à aider les organismes publics et les dépositaires, soumis à la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée (LAIPVP) et la Loi sur les renseignements médicaux personnels (LRMP), à répondre aux défis d'information dans ces disciplines interconnectées.

La conférence sera pertinente pour les employés du secteur public des gouvernements provincial et municipaux, des divisions scolaires, des universités, des collèges et des organismes de soins de santé partout au Manitoba. La conférence comprendra une série de plénières et de séances en petits groupes, tenues sur une période d'une journée et demie, les 13 et 14 mai, ainsi que des ateliers facultatifs l'après-midi du 14.

## Symposium d'information sur la santé de l'Ouest canadien (WCHIPS)

L'Ombudsman du Manitoba, ainsi que les commissaires à l'information et à la protection de la vie privée de l'Alberta, la Colombie-Britannique et la Saskatchewan, seront les hôtes du Symposium d'information sur la santé de l'Ouest canadien les 15 et 16 mai 2013.

WCHIPS est conçu pour les dépositaires soumis à la Loi sur les renseignements médicaux personnels (LRMP) du Manitoba, y compris les professionnels de la santé et les employés qui utilisent des renseignements médicaux personnels dans les offices régionaux de la santé, les hôpitaux, les foyers de soins personnels, les cliniques, les laboratoires et les organismes publics, ainsi que toute personne soumise aux lois sur la confidentialité des renseignements médicaux dans les provinces de l'Ouest. Par le biais d'une série de plénières et de séances en petits groupes étalées sur une journée et demie, avec une demi-journée d'ateliers facultatifs, les dépositaires pourront mieux comprendre les questions de la confidentialité des renseignements médicaux, découvrir comment des particuliers et des organismes des quatre provinces de l'Ouest ont traité avec succès des problèmes et des défis de confidentialité, et développé de nouvelles considérations de solutions potentielles pour les pratiques de leurs propres organismes.

*Nous travaillons avec des comités consultatifs composés de membres du personnel représentant les organismes et dépositaires publics du Manitoba afin de développer les ordres du jour pour les conférences. Verney Conference Management, une société qui a coordonné des conférences précédentes sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée, au Manitoba, gérera ces conférences. Pour plus de renseignements et pour les détails d'inscription, rendez-vous à http://www.manitobaconnections2013.ca et http://www.wchips2013.ca*

L'Ombudsman suppléant, Mel Holley et Rita Cullen, présidente du conseil d'administration de l'office d'aide à l'enfance et à la famille métisse, à l'assemblée générale annuelle de l'office, à Brandon, le 27 septembre.

Le personnel du bureau de l'Ombudsman au congrès des professeurs de sciences humaines, le 19 octobre.

## Évènements à venir

| | |
|---|---|
| 12 décembre 2012 | Réunions d'information casse-croûte pour les coordonnateurs et les agents d'accès à l'information et de la protection de la vie privée. Veuillez consulter notre site Internet pour les thèmes. 12 h 5 — 12 h 50, à notre bureau. Appelez le 982-9130 pour les détails ou pour vous inscrire. |
| 28 janvier 2013 | Journée de la protection des données |
| 13 et 14 mai 2013 | Conférence Gestion de l'accès à l'information, de la protection de la vie privée, de la sécurité et de l'information — établir des liens, pour les employés du secteur public des gouvernements provincial et municipaux, les divisions scolaires, les universités, les collèges, et les organismes de soins de santé, soumis à la LAIPVP et la LRMP. Tenue au Delta Winnipeg. Pour plus d'information et pour les détails d'inscription, visiter http://www.manitobaconnections2013.ca |
| 15 et 16 mai 2013 | Symposium d'information sur la santé de l'Ouest canadien (WCHIPS) pour les dépositaires de renseignements médicaux personnels en vertu de la LRMP, y compris les professionnels de la santé et les employés qui utilisent les renseignements médicaux personnels dans les offices régionaux de la santé, les hôpitaux, les foyers de soins personnels, les cliniques, les laboratoires et les organismes publics. Tenue au Delta Winnipeg. Pour plus d'information et pour les détails d'inscription, visiter http://www.wchips2013.ca |

***Ombudsman du Manitoba : Divisions de l'Ombudsman et de l'accès à l'information et la protection de la vie privée***

Si vous voulez vous abonner à OmbudsNouvelles Manitoba ou retirer votre nom de la liste de distribution, veuillez envoyer votre adresse courriel à ldeandrade@ombudsman.mb.ca

WEBSITE: www.ombudsman.mb.ca

Bureau de Winnipeg
500, av. Portage, bur. 750
Winnipeg (Manitoba) R3C 3X1
Tél. : 204-982-9130
Téléc. : 204-942-7803
Sans frais au Manitoba : 1-800-665-0531

Bureau de Brandon
1011, av. Rosser, bur.603
Brandon (Manitoba) R7A 0L5
Tél. : 204-571-5151
Téléc. : 204-571-5157
Sans frais au Manitoba 1-888-543-8230